



# Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 1999

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

## Édition spéciale

### RAPPORT D'ACTIVITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 1999

*Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 1999 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.*

#### Bref compte rendu des principales réalisations de 1999

**E**n 1999, nous avons poursuivi plusieurs actions qui ont eu pour effet l'amélioration continue de la situation des résidents de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur une plus grande disponibilité des services municipaux, sur l'amélioration de nos infrastructures et sur le contrôle des dépenses. À ce stade-ci, permettez-moi de souligner la contribution exceptionnelle des conseillers et des conseillères à la réalisation des objectifs municipaux, et cela dans un contexte de réforme financière municipale marqué au coin de l'ambivalence et de l'incertitude gouvernementale.

Malgré des budgets assez serrés, nous avons poursuivi les travaux de réfection de nos rues améliorant sensiblement la qualité de celles-ci. Nous avons ainsi complété la dernière portion des travaux de pavage de la rue des Pins Nord. En 2000, nous poursuivrons notre programme d'amélioration de l'ensemble de nos rues, notamment le pavage de la boucle de la rue des Pins Sud et l'installation de nouvelles enseignes au coin de nos rues.

La première phase des travaux de rénovation du centre communautaire Raoul-Dandurand a été complétée à l'hiver 1999; rappelons qu'il s'agissait de travaux affectant l'apparence extérieure du bâtiment (fenestration, revêtement, éléments architecturaux). La phase 2, touchant le reste du bâtiment est déjà amorcée et se terminera au printemps. Après deux ans d'efforts, la municipalité a enfin obtenu une aide financière de 72 000 \$ dans le cadre du programme de réfection des bibliothèques du MAC laquelle vient s'ajouter aux budgets prévus pour compléter les travaux intérieurs et extérieurs de la phase 3 de la rénovation de la bibliothèque « La Ressource ». Les travaux entrepris étaient nécessaires afin de protéger la valeur de notre patrimoine. Nous avons attendu le moment propice pour bénéficier du maximum de subventions admissibles.

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a été très actif et ses membres ont animé plusieurs activités liées à l'embellissement de nos lieux. Merci à tous les membres du comité et à tous les citoyens et

citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir à l'un des plus beaux villages du Québec. Au fil des ans, nous avons tous compris que l'embellissement de nos lieux ajoute à la qualité de la vie et à la notoriété de notre village ainsi qu'à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. C'est pour cette raison que l'embellissement continu du village est devenu une de nos grandes priorités. Parmi les projets de 2000, mentionnons l'aménagement paysager du centre communautaire, l'aménagement du quai, l'interprétation de nos sites d'intérêt...



La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle en croissance et le service d'accès à Internet est de plus en plus connu. Notons que vous pouvez visionner le site de l'Île d'Orléans et de chacune des municipa-

lités à l'adresse suivante : [www.iledorleans.qc.ca](http://www.iledorleans.qc.ca). En 2000, notre bibliothèque se refera une beauté et ses bénévoles prépareront un projet d'envergure dans le but de souligner le cinquantième anniversaire de l'échouement du *Franconia* à Sainte-Pétronille. Merci aux bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent efficacement ce service et le maintiennent à un coût minimal.

En ce qui a trait à la sécurité publique, notons que le taux de criminalité à Sainte-Pétronille avoisine zéro; cela contribue certainement à la grande tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes. Durant l'année 1999, la Sûreté du Québec a implanté un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île



d'Orléans. Celle-ci a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. Le comité de Sécurité publique de l'Île a implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. La Sû-

reté du Québec a emménagé dans ses nouveaux locaux sur la route Prévost à Saint-Pierre. N'hésitez pas à communiquer avec la responsable de poste, Mme Gisèle Garon, au 828-4141. De plus, Sainte-Pétronille s'est doté d'un plan de mesures d'urgence; celui-ci a été déposé au Conseil ainsi qu'à la direction de la Sécurité civile du Québec.

Le comité consultatif de l'urbanisme a fait un

travail assidu et il a continué d'agir avec célérité tout en étant très vigilant. Nous avons éliminé la quasi-totalité des délais dans l'émission des permis pour des travaux d'ordre mineur. Plus de 100 permis seront émis en 1999, soit un nombre légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Ce souci marqué pour l'entretien et l'amélioration des immeubles contribue positivement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent un optimisme et une confiance en l'avenir de la part des contribuables.

En 1999, nous avons continué l'entretien du sentier pédestre du Bois de Sainte-Pétronille. Nous avons mis beaucoup d'énergie afin de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous invitons à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chênaie boréale.



Les efforts du comité des loisirs lequel coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes



(piste de ski de fond, trois courts de tennis, deux patinoires, terrain de balle molle et de sports mixtes, terrain de jeux coopératifs d'été, fêtes populaires, activités à caractère social, créatif ou éducatif) ont été, comme à l'habitude, à la hauteur des attentes. Les activités du terrain de jeux coopératifs

sont particulièrement populaires; elles attirent chaque année de plus en plus de jeunes participants. Cette année, le comité a centré ses actions sur la célébration de la fête de l'An 2000, le 31 décembre, au centre communautaire et sur la pointe de l'Île (l'anse aux canots).

Une grande partie du succès de la gestion municipale réside dans le dévouement des élus et dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. À Sainte-Pétronille, un grand nombre de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur contribution nous permet de maintenir une très bonne qualité de service à un coût minime par comparaison avec des municipalités qui payent des salaires élevés pour offrir des services comparables.

Enfin, je tiens à souligner le travail exemplaire et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme secrétaire-trésorier de notre village depuis 23 ans. En 1999, nous avons poursuivi l'informatisation des procédés de gestion municipale et nous avons augmenté nos heures d'ouverture afin de répondre aux besoins croissants des citoyens et des

citoyennes. Gaston a été secondé par Mme Sylvie Gelly, secrétaire à temps partiel en remplacement de Mme Josée Pilote en congé de maternité, et par M. Jean Petit, employé municipal à temps plein. Celui-ci voit à l'entretien général des infrastructures; il est secondé dans ses fonctions par M. Dany Laflamme, employé à temps partiel.

## Rémunération des élus

<i>Jacques Grisé</i>	<b>Maire</b>	
	- Rémunération	3 668 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 834 \$
	<b>Préfet Suppléant de la MRC</b>	
	- Rémunération	1 750 \$
	- Allocation de dépenses	1 500 \$
<i>Denis Chatigny</i>	<b>conseiller</b>	
	- Rémunération	1 426 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	713 \$
<i>Mireille Morency</i>	<b>conseillère</b>	
	- Rémunération	1 426 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	713 \$
<i>Marcel Laflamme</i>	<b>conseiller</b>	
	- Rémunération	1 426 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	713 \$
<i>Lucie Lemieux</i>	<b>conseillère</b>	
	- Rémunération	1 426 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	713 \$
<i>Anne Noël Deschamps</i>	<b>conseillère</b>	
	- Rémunération	1 426 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	713 \$
<i>Harold Noël</i>	<b>conseiller</b>	
	- Rémunération	1 426 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	713 \$

---

### Une situation financière saine dans un contexte de compression budgétaire et de réforme de la fiscalité municipale


Grâce aux efforts de compression et au report de certaines dépenses, nous terminerons l'année 1999 avec un surplus accumulé de l'ordre de 70 000 \$ que nous devons probablement affecter entièrement au budget de l'année 2000. Vous comprendrez que nous n'avons plus de marge de manœuvre car nos gouvernements utilisent des moyens toujours plus imaginatifs pour nous transférer des

dépenses. La situation financière de la municipalité est néanmoins toujours aussi saine et elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Alors que certaines municipalités dans notre région doivent allouer plus de 30% de leurs revenus au service de la dette, votre municipalité n'a aucune dette à long terme et aucune dépense d'intérêt; en dépit d'une

conjoncture particulièrement éprouvante, votre patrimoine continue donc de croître à un rythme soutenu, ce qui est rare de ce temps-ci. De plus, nous continuons de bénéficier de l'un des plus bas taux de taxation de la grande région de Québec et ce n'est pas parce que l'on nous fait des cadeaux mais bien parce que nous administrons frugalement une petite communauté avec l'aide de nombreux bénévoles et selon nos moyens.

Le Conseil entend maintenir sa politique de gestion très serrée des finances municipales et ses membres continueront de déployer toutes leurs énergies afin de protéger votre pouvoir d'achat. Depuis le début de mon mandat, il y a six ans, mon défi a consisté à procéder à tous les travaux d'infrastructure requis et à offrir le même degré de service sans engendrer de déficit, sans emprunter et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation.

Ces dernières années, le gouvernement du Québec avait annoncé le transfert de nouvelles responsabilités aux municipalités et aux MRC en les assurant que la décentralisation s'accompagnerait d'un financement correspondant; on sait aujourd'hui que ce ne fut pas le cas. Le gouvernement du Québec a refile aux petites municipalités le coût du service de la Sûreté du Québec (S.Q.) lequel représente aujourd'hui environ 23 cents du 100 \$ d'évaluation. En ce qui a trait à la facture que le gouvernement du Québec s'apprête à nous transmettre pour l'année 2000, sous l'appellation « contribution municipale à l'assainissement des finances publiques », elle représente un montant d'environ 6% du budget de l'année 1997 et atteint environ 33 000 \$. Même si le déficit a été résorbé, nous venons d'apprendre que cette facture est récurrente ou sujette à remplacement par des transferts de responsabilités du genre absorption des frais du transport scolaire. Je demeure convaincu que ce sont surtout les petites municipalités qui font les frais de ce transfert de factures et qui doivent taxer à la place du gouvernement. N'ayant pas de marge de manœuvre au chapitre des diminutions de salaires, votre municipalité n'a d'autre choix que de taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire auquel la loi l'oblige.



**Je demeure convaincu que ce sont surtout les petites municipalités qui font les frais de ce transfert de factures et qui doivent taxer à la place du gouvernement.**

Il est important de noter que le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la S.Q.; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC ou la taxe que la commission scolaire vous impose. Or, la richesse foncière uniformisée (RFU) de la municipalité de Sainte-Pétronille qui était de 10% plus élevée que l'évaluation foncière en 1997, est de 23% plus élevée en 1999. Celle-ci s'élève à

environ 74 000 000 \$ comparativement au rôle de l'évaluation foncière qui s'établit à environ 60 000 000 \$. Comme nous sommes contraints d'appliquer le taux de taxation sur le montant de l'évaluation foncière, laquelle est largement sous-évaluée, nous devons donc imposer un taux plus élevé pour pallier cette situation.

Depuis sept ans, à Sainte-Pétronille, nous avons réussi à maintenir le taux de taxes foncières de base en deçà du taux d'inflation et cela, en dépit d'une sous-évaluation de notre rôle d'évaluation foncière de 23%. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie. Vous comprendrez également que nous devons bientôt investir dans la confection d'un nouveau rôle d'évaluation afin que notre évaluation foncière globale soit plus réaliste et reflète davantage notre richesse foncière uniformisée. Notre budget comprend une réserve à cette fin. Cette réévaluation s'accompagnera, il va sans dire, d'une réduction du taux de la taxe foncière pour compenser l'augmentation de l'évaluation foncière de tous les propriétaires.

Alors que nous nous engageons dans l'exercice de la planification budgétaire pour l'année 2000, nous tenterons de maintenir le taux de la taxe foncière de base en deçà du taux d'inflation. Votre compte de taxe indique séparément le taux de la taxe foncière attribuable aux services de la S.Q. ainsi que le taux de la taxe foncière pour absorber les transferts du gouvernement. Par exemple, le ministère de la Culture exige que la MRC ou les municipalités contribuent pour un montant correspondant à 1 cent du 100 \$ d'évaluation pour ses services. C'est une autre forme déguisée de transfert de dépenses supplémentaires aux municipalités de l'Île.

## Comparaison 1999-2000\*\*

	Taux de la taxe foncière municipale de base	Taux de la taxe foncière attribuable aux services de la S.Q.	Taux de la taxe foncière pour absorber les transferts du gouvernement	Total des taux de taxes* municipales (en incluant les divers transferts)
1999	51 cents du 100 \$	23 cents du 100 \$	10 cents du 100 \$	84 cents du 100 \$
2000	52 cents du 100 \$**	23 cents du 100 \$	7 cents du 100 \$	82 cents du 100 \$**

\* À ce montant, il faut ajouter une somme d'environ 105 \$ par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective.

\*\* Prévisions pré-budgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 700 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans le prochain Beau Lieu. Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fait partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos fonds et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. Nous désirons conserver une réserve suffisante pour couvrir les dépenses urgentes et/ou imprévues à court terme. **Notre objectif est de maintenir votre taux de taxe foncière de base en deçà du taux d'inflation (car c'est la partie que nous contrôlons directement) et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.**

Le 15 novembre 1999

*Jacques Grisé*  
Maire de Sainte-Pétronille



*Le Beau Lieu*

Fidèle à ma tradition de vous livrer le Beau Lieu avant la Fête de Noël, je vous demande de respecter la prochaine date limite pour la remise de vos articles:

**S.v.p. avant le 7 décembre. Merci.**

*Raynald Fiset*

Mise en page (rayf@videotron.ca)

